

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master

Diplôme d'état de sage-femme

- Université de Rouen

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie intégrative, santé, environnement (BISE)

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le deuxième cycle des études de sages-femmes est sanctionné par l'attribution du diplôme d'état de sage-femme, conférant grade de master. Il est délivré après deux années de formation approfondie dans le domaine de la maïeutique, apportant 120 ECTS (european credit transfer system). L'enseignement théorique (51 ECTS) comporte une partie spécifique à la profession de sage-femme (obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal, médecine fœtale, gynécologie, santé génésique des femmes et procréation médicalement assistée, néonatalogie, pédiatrie), certains éléments étant communs à d'autres formations de santé (médecine notamment) et une partie en sciences humaines et sociales, droit, économie management, langue et santé publique. Une initiation à la démarche de recherche s'inscrit également dans cet enseignement et comporte la rédaction d'un mémoire. Comme attendu, la part de l'enseignement pratique est très importante (69 ECTS), la finalité étant de former des professionnels de terrain opérationnels dès la fin du second cycle.

Synthèse de l'évaluation

Le dossier fourni par l'établissement est très lacunaire, avec parfois des données non exploitables faute de légende ou avec des graphiques très génériques correspondant aux textes réglementaires mais peu informatifs sur les dispositions locales. Les enseignements sont dispensés sous forme d'unité d'enseignement (UE) et organisés en semestres. Ils sont conformes à l'arrêté de 2013, à l'exception de deux éléments : absence de l'UE pharmacologie ; attribution, pour des UE capitales dans ce type de formation, d'un nombre d'ECTS anormalement bas. La place du parcours personnalisé est réduite au strict minimum (une seule UE en deux ans), sans qu'aucune précision ne soit apportée sur le type d'UE librement choisie accessible. Faute de données, les modalités pédagogiques ne sont pas évaluables. Le parcours conduisant à la rédaction du mémoire comporte une étape intéressante de validation du sujet et de la méthodologie par un comité scientifique, dont la composition n'est cependant pas précisée, et la légitimité incertaine. Globalement, la politique des stages paraît correcte mais le manque de précision des données la concernant rend l'appréciation difficile. Les données présentées dans le dossier fourni par l'établissement sont particulièrement confuses, il ressort que la très grande majorité des enseignements sont donnés par des enseignants non universitaires. Interviennent également 6 sages-femmes enseignantes, dont le rôle et les responsabilités pédagogiques ne sont pas décrits. Au total, telle qu'elle est présentée, la composition de l'équipe pédagogique est peu compatible avec une formation de niveau master, qui devrait relever d'un enseignement majoritairement académique. L'évaluation des enseignements théoriques est très insuffisante et l'autoévaluation inexistante. Il n'y a pas de véritable conseil de perfectionnement.

Points forts :

- Enseignement en UE et semestrialisation mis en place.
- Etape de validation de la méthodologie du parcours mémoire qui est originale.

Points faibles :

- Dossier très insuffisamment complété conduisant à une évaluation difficile et défavorable à la formation.
- Participation des enseignants hospitalo-universitaires anormalement faible pour une formation conférant le grade master.
- Valeurs des ECTS attribués aux UE capitales non conformes aux textes réglementaires, y compris pas d'UE de pharmacologie identifiée.
- Evaluation des enseignements insuffisante et autoévaluation absente.
- Rôle et missions des enseignants sages-femmes non décrits.

Conclusions :

Le caractère trop souvent imprécis, superficiel et lacunaire du dossier, comprenant des « copier-coller » avec le dossier de Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, de même que l’absence de toute autoévaluation, ne favorisent pas un travail d’évaluation approfondi.

Parmi les points de remédiation les plus urgents, il est indispensable de mettre en place une UE de pharmacologie, de revoir le volume global des enseignements et la répartition des ECTS entre les UE à la lumière de l’arrêté de 2013, de renforcer la participation des enseignants sages-femmes et hospitalo-universitaires, notamment en favorisant la mutualisation de certains enseignements avec ceux dispensés en faculté de médecine. La culture de l’évaluation doit être instaurée. Globalement, la mise en place d’une collaboration entre le CHU (centre hospitalier universitaire), l’université et la structure de formation maïeutique est indispensable, afin d’organiser un enseignement en adéquation avec le grade master du diplôme. A ce titre, l’ouverture à la recherche devrait faire partie intégrante de cette formation.

Analyse

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Il n’y a aucune donnée sur les modalités d’information des étudiants et sur les connaissances et compétences attendues au terme de ce diplôme.</p> <p>Les enseignements sont organisés par semestre, conformément aux textes réglementaires. Les étudiants doivent valider en 4^{ème} année une UE librement choisie, correspondant à 9 ECTS (soit inférieur aux recommandations réglementaires (12 ECTS)). Il n’y a aucune indication sur le type d’enseignements accessibles dans le cadre de cette UE librement choisie, ne permettant pas de porter une évaluation sur le type de parcours personnalisé proposé aux étudiants.</p> <p>Concernant les UE, l’absence totale d’UE de pharmacologie (réglementairement fixée de 2 à 4 ECTS) est très regrettable compte tenu de l’importance de cette discipline dans la pratique professionnelle de la sage-femme, qui possède un droit de prescription.</p> <p>Le nombre d’ECTS attribués à des UE qui sont le cœur de métier de la sage-femme, est inférieur aux recommandations réglementaires (exemples, l’UE obstétrique, maïeutique, démarche clinique, médecine fœtale de 14 à 16 ECTS recommandés en a 12 attribués ; l’UE gynécologie, santé génésique des femmes et assistance médicale à la procréation de 4 à 8 ECTS recommandés en a 3 attribués).</p> <p>Les modalités pédagogiques sont difficiles à évaluer car le volume horaire de chaque type d’enseignement n’est pas spécifié et des abréviations non explicitées sont employées. L’enseignement par simulation n’apparaît pas clairement (cité sans volume horaire et description, simple « copier-coller » du document fourni pour l’évaluation du 1^{er} cycle). L’environnement numérique de travail, auquel les étudiants ont accès, semble limité à la transmission de documents administratifs et supports de cours, laissant supposer que les TICE (technologies de l’information et de la communication pour l’enseignement) ne sont pas utilisées. L’utilisation décrite du portfolio (également « copier-coller » du dossier fourni pour l’évaluation du 1^{er} cycle) ne permet pas d’y voir un outil de pédagogie réflexive mais un simple porte-document.</p> <p>La structure d’accompagnement mise en place pour le mémoire est intéressante, car, outre les éléments classiques (enseignements théoriques, groupe d’émergence de thème, encadrement par une sage-femme enseignante et un directeur de mémoire, validation des sujets), elle propose une présentation par l’étudiant de la méthodologie choisie devant un comité scientifique dont il est dit qu’il est « nommé par l’équipe pédagogique ». La question de la présence d’enseignants chercheurs au sein de ce comité n’est pas clarifiée, mais la faible participation des enseignants universitaires à la formation globale (cf. ci-dessous) et la diversité des enseignants en charge de l’enseignement de l’UE démarche de recherche (un professeur de lettres de lycée, un praticien chercheur en formation des adultes en activité libérale et une sage-femme exerçant en CHU) conduit à s’interroger sur la compétence de ce comité scientifique, dont la composition n’est pas précisée.</p>

2- Mutualisations et acquisition des compétences additionnelles	<p>Il est regrettable qu'il n'y ait aucune mutualisation des enseignements avec d'autres formations.</p> <p>Les dispositifs d'acquisition des compétences additionnelles sont présentés dans un document difficile à exploiter. L'étudiant doit valider une UE librement choisie sur 2 ans représentant 9 ECTS (ce qui inférieur au minimum réglementaire), mais sans que les documents fournis ne précisent la liste des UE accessibles et si l'organisation de l'enseignement permet l'accès effective à ces UE.</p> <p>L'enseignement d'anglais n'est pas mentionné.</p>
3- Politique des stages	<p>Globalement, la nature des stages est conforme à l'arrêté du 11 mars 2013, mais gagnerait à être décrite de façon plus précise (par exemple, pour le stage prénatal : consultations hospitalières, auprès d'une sage-femme libérale, ou en hospitalisation à domicile).</p> <p>L'offre de stage est diversifiée (publique, privée, territoriale). La durée des stages (5 semaines) permet une bonne intégration de l'étudiant mais limite la diversité des stages, sachant que certains proposent une offre de soins moins diversifiée que d'autres. Le stage long (24 semaines) permet une préparation du projet professionnel et également des projets ERASMUS mais il n'est pas précisé si des étudiants y ont eu effectivement recours.</p> <p>Il n'y aucun élément sur l'existence d'éventuelles difficultés (adéquation entre offre et demande) ou sur le type d'encadrement assuré par les professionnels de terrain, l'accès aux ressources académiques sur les terrains de stages, ainsi que l'évaluation des stages.</p>
POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIO-ECONOMICO-CULTUREL	
4- Positionnement de la formation	<p>Les deux écoles de Normandie (Rouen et Caen), distantes de 125 kilomètres, sont situées à proximité d'une UFR (unité de formation et de recherche) de médecine. Cet environnement est très favorable à l'évolution de la formation selon le système LMD (licence master doctorat) prévu par la réforme de 2013.</p> <p>Il n'y a aucune donnée sur l'environnement en termes de laboratoires et d'écoles doctorales, à rapprocher du peu de visibilité concernant la formation à la recherche des étudiants en maïeutique.</p> <p>L'environnement professionnel (proche du CHU) est adapté à la formation clinique de sage-femme permettant des stages diversifiés. L'environnement professionnel est également adapté à un enseignement théorique de type universitaire par des enseignants académiques, mais cet aspect semble très peu mis à profit.</p>
5- Partenariats	<p>Les liens pédagogiques avec les autres établissements sont restreints à quelques enseignants universitaires issus de l'UFR médecine (5 PU-PH (professeurs des universités - praticiens hospitalier) et 4 CCA (chef de clinique - assistants des hôpitaux) qui changent statutairement tous les 2 ans) et l'intervention de professeurs de lycée.</p> <p>Il n'y aucune information sur d'éventuels partenariats internationaux.</p>
INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ETUDES	
6- Eléments concernant la poursuite d'études et l'insertion professionnelle	<p>Il est indiqué qu'un suivi des étudiants est assuré pendant 3 mois après l'obtention du diplôme mais la seule information chiffrée qui est communiquée concerne le nombre de diplômés restant dans la région (90 %).</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
7- Eléments du pilotage	<p>La composition de l'équipe pédagogique n'est pas claire à la lecture des documents fournis. Il apparait néanmoins que les enseignements sont presque exclusivement assurés par des « non professionnels de l'enseignement ». Les enseignantes sages-femmes n'apparaissent pas et les enseignants académiques sont au nombre de 9 (dont 4 chefs de clinique). Il est impossible de savoir quel volume horaire est assuré par les enseignants académiques ou professionnels.</p>

	<p>Il n'y a aucune information sur les rôles et responsabilités de chacun (enseignantes sages-femmes) et sur les moyens administratifs dont dispose l'école.</p> <p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement. Les éléments concernant le pilotage se résument à la constitution et aux missions du conseil de département. La commission d'attribution des crédits est vouée à disparaître avec l'intégration pleine et entière des étudiants dans le cursus licence-master, car elle se superpose aux missions d'un jury d'examens.</p> <p>L'évaluation des enseignements théoriques sous forme de séance de groupe semestrielle ne permet qu'une évaluation globale qui mériterait d'être approfondie. L'évaluation des stages par un outil numérique est intéressant mais son traitement est peu clair (Analyse ? Transmission aux responsables de stage à l'école ? Impact sur le terrain ?).</p> <p>Il n'y a pas d'autoévaluation.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
8- Effectifs et suivi	<p>Le nombre de diplômés est quasiment égal au nombre d'inscrits. Il fluctue en corrélation avec le numerus clausus : 27 depuis 2013 mais en raison de la mise en place très récente de la réingénierie de la formation (2013 pour le cycle master), une appréciation sur 5 ans n'est pas possible. Néanmoins, les données disponibles depuis 2013 ne sont pas fournies.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.